



À une séance ordinaire du conseil de la sussite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 2 juin 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que onze (11) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Période de questions**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.2. Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025**
 - 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025**
 - 2.4. Adoption des comptes et engagements de crédits**
 - 2.5. Rapport sur les plaintes**
 - 2.6. Dépôt du rapport financier 2024**
 - 2.7. Planification des besoins d'espace 2026-2036 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**
 - 2.8. Nomination d'un représentant à l'AGA de l'Organisme de bassin versant baie Missisquoi**
 - 2.9. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport**
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1. Appel d'offres 2025-001 - Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2025-2026 et 2026-2027**
 - 4.2. Appel d'offres sur invitation 2025-002 - Déneigement des entrées municipales 2025-2027**
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1. Achat d'un nouvel analyseur de chlore pour l'usine de traitement d'eau potable**
 - 5.2. Approbation de l'entente avec Bell Canada pour l'accès au terrain de la tour de contrôle**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport**
 - 7.2. PIIA 2025-07 - 1200, rue du Repos (Agrandissement)**
 - 7.3. PIIA 2025-08 - 104, rue St-Charles (Rénovations)**
 - 7.4. PIIA 2025-09 - 433, rue Bernard (Revêtement et toiture)**
 - 7.5. Demande de dérogation mineure 25-04, 1192, rue du Repos (Piscine)**
 - 7.6. Octroi de mandat - Vente du lot 6 381 736**
 - 7.7. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 921 829**
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**
 - 8.2. Mandat pour l'élaboration d'un bail de location avec l'école de Saint-Alexandre**
 - 8.3. Embauche - Agente aux loisirs et aux communications**
 - 8.4. Embauche d'un animateur au camp de jour de Saint-Alexandre pour la saison 2025**
 - 8.5. Approbation de l'ordre de changement 6 - Patinoire de Saint-Alexandre**
 - 8.6. Demande d'autorisation - Tournoi de tir au pigeon d'argile au Club de tir Josée**
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Une (1) question a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-06-113

Adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, Monsieur Marc-Antoine Lefebvre, mentionne l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- 8.6 Demande d'autorisation - Tournoi de tir au pigeon d'argile au Club de tir Josée.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

25-06-114

Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

25-06-115

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

25-06-116

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2025 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 911 926,62 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5784 à 5826	pour	70 425,10 \$
Chèques fournisseurs	85372 à 85442	pour	786 496,95 \$
Rémunération		pour	55 004,57 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de mai 2025 totalisant une (1) plainte est déposé devant le conseil.

Avis & Dépôt**Dépôt du rapport financier 2024**

Monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, présente les faits saillants du rapport financier et dépose le rapport financier de l'année 2024. Le conseil prend acte de ce dépôt.

25-06-117**Planification des besoins d'espace 2026-2036 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières doit élaborer une planification des besoins d'espace 2026-2036 pour le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières a transmis aux municipalités de son territoire la *Planification des besoins d'espace 2026-2036* conformément à la démarche de planification des espaces;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance du document *Planification des besoins d'espace 2026-2036* du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve la *Planification des besoins d'espace 2026-2036* du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

25-06-118**Nomination d'un représentant à l'AGA de l'Organisme de bassin versant baie Missisquoi**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que monsieur Yves Barrette, maire, soit désigné comme représentant de la Municipalité de Saint-Alexandre afin de participer à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi le 19 juin 2025.

25-06-119**Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le greffier-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre soit autorisé à débuter le processus avant la transmission de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes municipales depuis l'année 2023.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**Service de sécurité incendie - Rapport**

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mai 2025 représentant les sorties suivantes :

- 1 appel incendie;
- 4 appels premiers répondants.

4. TRANSPORT**25-06-120****Appel d'offres 2025-001 - Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2025-2026 et 2026-2027**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour les travaux de déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier municipal pour les années 2025-2027 selon le devis préparé par le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, en date du 29 mai 2025.

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat conformément au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

25-06-121**Appel d'offres sur invitation 2025-002 - Déneigement des entrées municipales 2025-2027**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre procède à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2025-2027;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat conformément au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU**25-06-122****Achat d'un nouvel analyseur de chlore pour l'usine de traitement d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE l'analyseur de chlore actuel n'est plus programmable et a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer l'analyseur de chlore à l'usine de traitement d'eau potable afin d'assurer le bon fonctionnement de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux soumissions pour l'achat d'un nouvel analyseur de chlore;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre accepte la soumission de Chloratech pour l'achat et l'installation d'un nouvel analyseur de chlore pour un montant 11 853,92 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

25-06-123

Approbation de l'entente avec Bell Canada pour l'accès au terrain de la tour de contrôle

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Alexandre d'implanter un parc mellifère sur le terrain de la tour de télécommunications de Bell Canada situé sur la rue Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT l'ouverture de Bell Canada quant à l'aménagement dudit parc sur son terrain;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de bail anticipé pour permettre à la Municipalité d'accéder au terrain afin de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions énoncées par Bell Canada afin d'éviter des perturbations aux activités de Bell Canada;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre accepte le projet de bail pour un accès anticipé au terrain du 1824, rue Saint-Gérard;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre le projet d'entente de bail pour un accès anticipé ainsi que la lettre d'entente énonçant les conditions à respecter pour l'aménagement d'un parc mellifère.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de mai 2025, émis par l'inspectrice municipale Louise Nadeau, totalisant soixante-deux (62) permis est déposé devant le conseil.

25-06-124

PIIA 2025-07 - 1200, rue du Repos (Agrandissement)

LIEU : 1200, rue du Repos

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

CONSIDÉRANT QUE la finition de l'agrandissement sera similaire à celle de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres auront 36 pouces par 64 pouces et 42 pouces par 64 pouces;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis d'agrandissement.

Adoptée à l'unanimité

25-06-125

PIIA 2025-08 - 104, rue St-Charles (Rénovations)

LIEU : 104, rue Saint-Charles

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de rénovation résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble

cohérent avec le milieu existant;

CONSIDÉRANT QUE la toiture sera en tôle brune;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de rénovation tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

25-06-126

PIIA 2025-09 - 433, rue Bernard (Revêtement et toiture)

LIEU : 433, rue Bernard

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de rénovation pour un garage;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

CONSIDÉRANT QUE la toiture sera en tôle noire;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement sera en planches verticales avec couvre-joints couleur bois et vinyle gris;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée du garage et de la maison ainsi que les cadrages de fenêtres seront noirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de rénovation telle que présentée;

Adoptée à l'unanimité

25-06-127

Demande de dérogation mineure 25-04, 1192, rue du Repos (Piscine)

LIEU : 1192, rue du Repos

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Benoît Lefebvre pour l'installation d'une piscine au 1192, rue du Repos;

CONSIDÉRANT QUE la demande est relative à la norme imposée du règlement de zonage portant le numéro 20-366, article 8.29 indiquant qu'il n'est pas autorisé d'installer une piscine dans la cour avant de sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande l'autorisation d'avoir une piscine en cour avant malgré le fait que la piscine devance la maison;

CONSIDÉRANT QUE la piscine est sur un terrain adjacent bordé d'une haie mature et d'un garage;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un lot situé sur un coin de rue;

CONSIDÉRANT QUE les normes applicables à une piscine en cour avant secondaire seront utilisées en raison de l'absence de normes d'implantation spécifiques pour une piscine en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à installer un écran (clôture ou haie) pour diminuer la visibilité de la piscine à partir de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la disposition actuelle du terrain et de la maison ne permet pas l'installation d'une piscine à d'autres endroits sur le terrain en respectant la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité

25-06-128

Octroi de mandat - Vente du lot 6 381 736

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot vacant 6 381 736 situé à l'intersection de la rue des Conseillers et de la rue de la Chute;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut mettre en vente le lot et que la vente est prévue dans le budget municipal 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu différentes offres de service afin de vendre ledit lot;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le mandat de vendre le lot 6 381 736 soit confié à l'agente immobilière Carole Mercier selon les conditions de l'offre de service datant du 12 mai 2025;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

25-06-129

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole - Lot 4 921 829

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à des fins autre qu'agricole et l'aliénation du lot 6 123 390 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot 4 921 829 est de 0,1303 ha et que la superficie totale du lot 6 123 390 est de 17,94 ha;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'acquisition et l'utilisation à des fins autres qu'agricole du lot 6 123 390 sur une superficie de 0,076 ha;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite la subdivision du lot 6 123 829 pour créer un lot dont 0,076 ha est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se retrouve en zone agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet préserve l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer les conditions socio-économiques de la communauté et de la région;

CONSIDÉRANT QU' une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande à la CPTAQ déposée par monsieur Alexandre Provost pour l'utilisation autre qu'agricole et l'aliénation du lot 6 123 390 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Anne Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et des communications.

25-06-130

Mandat pour l'élaboration d'un bail de location avec l'école de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a acquis le lot 4 391 472 en vue d'une cession éventuelle au Centre de services scolaires des Hautes-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école de Saint-Alexandre a approché la direction générale de la Municipalité afin de créer un aménagement temporaire pour augmenter la superficie de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre est favorable à cette entente;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de mandater le directeur général et greffier-trésorier afin qu'il puisse élaborer un projet de bail avec l'école de Saint-Alexandre pour permettre l'aménagement temporaire d'une portion de la cour d'école de Saint-Alexandre sur le lot 4'391 472.

Adoptée à l'unanimité

25-06-131

Embauche - Agente aux loisirs et aux communications

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher madame Audrey Chagnon au poste d'agente aux communications et aux loisirs pour un contrat d'une durée de soixante-quatre (64) semaines pour la période du 8 juin 2025 au 29 août 2026.

Adoptée à l'unanimité

25-06-132

Embauche d'un animateur au camp de jour de Saint-Alexandre pour la saison 2025

CONSIDÉRANT la démission d'une animatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler la vacance afin de maintenir la capacité d'accueil du camp Alextra;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'embaucher monsieur Xavier Savoie à titre d'animateur pour le camp de jour Alextra.

Adoptée à l'unanimité

25-06-133

Approbation de l'ordre de changement 6 - Patinoire de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre procède actuellement à la construction d'une nouvelle patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage proposé pour la patinoire par l'équipe d'ingénierie est inadéquat;

CONSIDÉRANT QUE le contracteur et l'ingénieur ont soumis un plan d'éclairage révisé;

CONSIDÉRANT la demande de changement reçue par la municipalité et approuvée par les services professionnels;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre accepte la proposition de changement numéro 6 pour la fourniture d'éclairage de type *High Bay* pour un montant de 20 071,33 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

25-06-134

Demande d'autorisation - Tournoi de tir au pigeon d'argile au Club de tir Josée

CONSIDÉRANT la lettre reçue du Club de tir Josée datée du 14 mai 2025 à l'Hôtel de Ville le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Club tiendra un tournoi de tir au pigeon d'argile le dimanche 6 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi amènera une dérogation des heures normales du site étant donné que le tournoi débutera une heure plus tôt que les heures habituelles, soit 9h00 au lieu de 10h00;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le conseil municipal accepte la tenue du tournoi de tir au pigeon d'argile selon les modalités mentionnées dans la lettre du 14 mai 2025 du Club de tir Josée.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mai 2025.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

11. RETOUR DES COMITÉS

Madame Anne-Sylvie Forney, du comité environnement, fait un retour sur la distribution des arbres et végétaux.

Monsieur Jean-François Berthiaume, du conseil d'établissement de l'école Saint-Alexandre, parle du succès de l'événement « Je cours et roule ma cour ».

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) questions sont posées aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-06-135

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h56.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire

